

## **REGLEMENT INTERIEUR 2015/2016 DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES ( T.A.P )**

Les T.A.P sont gérés et organisés par la mairie de Marcilly d'azergues et sont encadrés par des intervenants extérieurs + Cathy Ballet + Patricia Trastour.

**Fiche individuelle d'inscription: A rendre le Mardi 1<sup>er</sup> septembre aux maîtresses.**  
( Mercredi 2 septembre pour les nouveaux )

Les T.A.P sont facultatifs.

Les T.A.P se déroulent le lundi et vendredi de 15h à 16h30.

Ils se font dans la continuité des horaires scolaires, en lien avec l'équipe enseignante.

Pour participer aux T.A.P votre enfant doit **IMPERATIVEMENT** rendre sa fiche d'inscription définitive ( ci joint ) **le jour de la rentrée, accompagnée du règlement.**

Sans inscription votre enfant ne sera pas pris en charge.

Toute inscription est un engagement sur l'année complète.

La présence doit être régulière le lundi.

La présence peu être occasionnelle le vendredi.

Règlement plus souple pour les petites sections.

**TARIF** : 50 euros par enfant pour 2 jours / semaine.

30 euros par enfant pour un jour / semaine.

50 % de réduction pour le troisième enfant de la famille.

A régler par chèque à l'ordre du trésor public au moment de l'inscription définitive. ( règlement en un ou 2 chèques à donner ensemble )

### **ACTIVITES**

Un planning d'activité est affiché sur le panneau de l'école.

Pas de choix possible d'activité, la répartition se fait selon l'âge des enfants.

Une tenue adaptée selon l'activité est demandée : Tenue de sport , baskets.

Un certificat médical autorisant la pratique sportive est demandé.(pour le 25/09/15)

Les enfants seront amenés à se déplacer à pied dans le village pour rejoindre le lieu de l'activité ( city stade, salle communale ou des fêtes ... ). Ils seront de retour à l'école pour 16h30.

### **ABSENCE**

Pour des raisons évidentes de gestion et de sécurité, il est impératif d'informer

Nathalie Herzog , par texto, au 06/27/96/01/71, d'une absence de votre enfant aux T.A.P.

## **MODIFICATION DE PLANNING**

Certains aléas peuvent nous amener à faire quelques modifications de planning :  
Absence d'un intervenant, condition météo....Nous ferons au mieux dans l'intérêt des enfants.

Dans le cadre de son activité, un animateur peut proposer une sortie, dans ce cas nous vous préviendrons par écrit.

## **COORDINATION DES T.A.P**

Les T.A.P faisant partie intégrante du projet d'école, les règles de discipline et de respect sont les mêmes que celles du temps scolaire.

Les T.A.P sont couverts par votre assurance scolaire et extra scolaire.

L'attestation remise dans le cadre du dossier de l'école, nous suffit. ( Inutile de fournir un deuxième exemplaire )

Une coordinatrice, en liaison avec la mairie et l'équipe enseignante coordonne le projet et reste à votre disposition pour toute information, question, remarque.

Nathalie HERZOG : 06/27/96/01/71

## **COMMUNICATION ET DISCIPLINE**

Pour faciliter la communication avec tous les parents et surtout ceux que nous ne voyons pas à 16h30, nous avons édité un billet communication.

Celui ci sera utilisé pour donner une information ou vous prévenir d'une difficulté rencontrée avec votre enfant.

Le manque de discipline et de respect donnera lieu à un avertissement ( mentionné sur le billet communication. )

Au deuxième avertissement l'enfant sera exclu 3 séances des activités TAP et devra être récupéré à 15h.

## **SORTIE D'ECOLE**

A 16h30, la sortie des T.A.P se fera dans les mêmes conditions que les sorties d'école. Sous la conduite de leur animateur, les enfants d'élémentaire sont récupérés par les parents à la sortie de l'école.

Les maternelles sont récupérés dans la cour de l'école.

Les enfants inscrits en garderie, seront pris en charge par le personnel de croq et jeux.

Les enfants autorisés peuvent partir seuls.

Un enfant seul sera dirigé vers la garderie ( règlement intérieur de la garderie ).

Toutes les informations seront disponibles sur le site de la mairie dans l'été.

